Selon le communiquÃ© de l'Oif, Ã l'occasion de la signature de cet accord-cadre, le secrÃ©taire gÃ©nÃ©ral de la Francophonie s'est rÃ©joui des perspectives offertes par cette collaboration.

Â«C'est notre devoir de solidaritÃ©, de rechercher les moyens de dynamiser et de renforcer les relations entre la Francophonie et cet acteur majeur qu'est l'Onu FemmesÂ», a dÃ©clarÃ© M. Diouf. De son cÃ´tÃ©, Mme Michelle Bachelet a dit que Â«la participation des femmes est centrale pour la dÃ©mocratie, la paix et le dÃ©veloppement durable. Nous nous rÃ©jouissons de travailler avec l'Oif afin de rÃ©aliser un changement rÃ©el dans la vie des femmes et des fillesÂ».

Les axes de cette coopÃ©ration, poursuit le communiquÃ©, mettent notamment en exergue les domaines de coopÃ©ration que sont la lutte contre les violences faites aux femmes, la participation des femmes Ã la prise de dÃ©cision politique, le plaidoyer en faveur de l'Ã©galitÃ© hommes-femmes et l'intÃ©gration de l'Ã©galitÃ© des genres dans le dÃ©veloppement durable.

Lors de l'examen et de l'Ã©valuation des 15 annÃ©es de mise en oeuvre de la plateforme d'action de PÃ©kin, en mars 2010, les Etats et gouvernements membres de l'Oif ont adoptÃ© la Â«DÃ©claration francophone sur les violences faites aux femmesÂ», qui pose fermement les principes de la lutte contre toutes les formes de violences faites aux femmes et aux filles qui s'exercent dans des contextes privÃ©s ou publics, et qui propose une dÃ©finition Ã©largie des violences faites aux femmes, des recommandations Ã destination de l'Oif et des engagements clairs au niveau national.

Par Elhadji A. THIAM